



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 4 décembre 2018 à 19 h 30, au 145, rue Gingras, à la salle communautaire Le Bivouac, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 30, rue Boilard, et désigné sous le numéro de lot 4 744 005.

La dérogation vise à autoriser l'aménagement d'une seconde entrée charretière pour un terrain projeté ayant une largeur de 21,34 mètres, alors que le règlement exige une largeur de plus de 25 mètres pour qu'une seconde soit autorisée. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est le paragraphe numéro 2 de l'article 12.1.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier